



Echos Des Forêts

BULLETIN OFFICIEL D'INFORMATION DE LA COMMUNE DE BOIS LE ROY

Toutes les informations sont sur notre site : www.boisleroy27.com

UN CHANTIER JEUNE POUR MIEUX SECURISER LES PETITS



A LA RENCONTRE DES ARTISTES DE L'EGLISE, Michel AUGER EN EST UN !



FOLCO NOUS A QUITTÉS!





Chères Sylverégisiennes,
Chers Sylverégisiens,

La rentrée est bien là et l'activité de vos élus a repris de plus belle avec plusieurs gros dossiers en cours. Le premier, la construction du restaurant scolaire et périscolaire dont les travaux ont eu du mal à démarrer du fait des congés d'été, mais c'est parti avec les premières toupies de béton qui préparent les fondations et dans les prochaines semaines l'élévation des murs. Nous espérons toujours que cet important ouvrage pour notre village soit livré avant fin 2019 ;

Le second, c'est la reprise des activités périscolaire et extrascolaire suite à l'édition de l'EPN de ne plus assurer cette compétence à compter du 1^{er} janvier 2019. C'est une charge lourde qui retourne aux communes mais avec la volonté d'un certain nombre de communes, un syndicat va se créer pour que se poursuive cette activité primordiale à la vie de centaines de familles qui ont besoin de ce service pour pouvoir s'implanter et rester sur notre bassin de vie.

Le troisième, c'est la mise en œuvre du Plan Local d'Urbanisme qui vient d'être approuvé par l'EPN et qui sera effectif dans les prochaines semaines. Ce PLU est primordial pour le développement de notre commune. Sa durée de vie sera de courte durée puisque lui sera substitué le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal en cours de finalisation et qui sera voté fin 2019 ; Ce document reprendra les orientations de chacune des communes concernées. C'est la volonté clairement manifestée par l'ensemble des élus de l'EPN.

Et enfin, la gestion de la baisse des dotations 2018 qui fait qu'à ce jour sauf annonce de dernière minute nous fera perdre près de 80 000 €. Cela va nous obliger à encore plus de rigueur dans le choix de nos projets d'investissements et surtout à réduire de façon drastique nos dépenses si nous ne voulons pas être contraints à une augmentation de la pression fiscale dont nous avons depuis maintenant longtemps refusé de mettre en œuvre

Mes chers concitoyens, soyez assurés que vos élus œuvrent pour que Bois le Roy poursuive son développement et que le programme sur lequel vous nous avez élus soit mené à son terme.

Bien à vous!

Jean-Pierre Morel - Maire



MAGAZINE MUNICIPALE D'INFORMATION DE LA COMMUNE DE BOIS LE ROY

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : Jean-Pierre MOREL

DIRECTEUR DE LA RÉDACTION : Youssef ERRAMMACH

SECRÉTARIAT DE RÉDACTION : Youssef ERRAMMACH, PHOTOS: Marianne AGUEEFF, Patrick MARTEAU et Youssef ERRAMMACH

RELECTURE & CORRECTION: Marie-Thérèse MARTEAU, Marianne AGUEEFF et Christine DEHNIN

IMPRESSION : MAIRIE DE BOIS LE ROY, 550 Exemplaires

LA VERSION NUMÉRIQUE DE LA GAZETTE AINSI QUE TOUTES LES INFORMATIONS SONT SUR NOTRE ADRESSE :

WWW.BOISLEROY27.COM

Vie associative: Demain ne peut pas se faire sans vous!

Il fut un temps où les différentes manifestations étaient gorgées de monde, des habitants et des marcheurs des communes environnantes. Les chineurs et les visiteurs arpentaient les ruelles remplies par des offres de tout genre. Le solde de la journée n'avait pas tellement d'importance pour la plupart des exposants. La vraie valeur était portée par l'instant et par les mots échangés! Les animations trouvaient aussi un écho chez les habitants qui se relayaient pour se dépasser, se divertir et passer de bons moments. A ce sujet, les récits des anciens sont nombreux. « *Le monde n'est plus le même monde! Nous devons l'accepter!* » disait un ancien habitant devant la rue de la mairie quasiment vide avec une dizaine d'exposants éparpillés. A juste titre, les brocantes et les foires à tout sont désormais accessibles tous les jours, une affaire de clic sur une adresse Internet où les photos sont accrocheuses et les prix aussi. L'échange n'est plus le même, nous avons quasiment perdu les codes

d'antan et nous sommes otages des schémas, des réseaux et des algorithmes qui, paraît-il, orientent nos goûts dans l'assiette, devinent notre pensée et guident nos choix. De là à assiéger complètement nos vies, il n'y a qu'un doigt. Les liens s'altèrent et laissent place à un consumérisme volontairement assumé!

La vie associative est certainement de la même veine que notre vie sociale. Elle s'en imprègne et reflète fidèlement l'ambiance générale. De nos jours, les comités des fêtes, les clubs de foot, les clubs des seniors et d'autres s'alarment, à la fois, du manque de bénévoles et de responsables pour s'engager et assurer la survie de ces structures.

Notre propre comité des fêtes a vécu un épisode tendu avec une équipe qui a tenu 20 ans environ. Pendant deux

**Sans les acteurs associatifs
notre village perdrait son éclat
et sa vivacité.**

**Nos associations ont besoin de
bénévoles et d'adhérents pour
maintenir les manifestations et en
proposer d'autres.**

années successives la fête du village a été portée par la commune. Nous avons pu compter, par la suite, sur une nouvelle équipe. Celle-ci s'est retrouvée rapidement en nombre réduit à la suite de nombreuses défections. La dernière fête du village a été le reflet de cette inévitable conséquence: peu de bénévoles, peu de participants et peu de visiteurs. Même nos voisins de la commune de Croth n'ont pas fait mieux! Les exposants sont divisés depuis qu'ils organisent leur fête à la même date que nous. Une double peine facilement évitable ! A bon entendeur!

Il est de la responsabilité de tous de rallier ruralité et convivialité, vie familiale et vie sociale. Sans de nouvelles énergies, bon nombre d'association dont le comité des fêtes risque de lâcher prise et notre village sera de plus en plus fermé sur lui-même et perdra son éclat.

LE SYLVA CLUB SOUHAITE SE RENOUVELER AUSSI

Le Sylva Club est l'une des plus anciennes associations de Bois Le Roy. Elle existe depuis plus de quarante ans et propose des sorties ou voyages, la possibilité de se rencontrer tous les 15 jours pour une après-midi jeux, des repas, des tournois de belote, loto.....

Malgré son activité et son dynamisme, le club peine à trouver des bénévoles. Il est à la recherche de volontaires pour constituer un nouveau bureau. En effet, la période des 3 ans s'achève et de nouvelles élections pour désigner un ou une présidente, trésorière, secrétaire et des membres du bureau doivent avoir lieu en fin d'année lors de l'assemblée générale du club qui se tiendra le 8 décembre 2018 à la salle des fêtes de Bois le Roy.

Les membres actuels du bureau (dont principalement la Présidente et la secrétaire) ne se représenteront pas pour des raisons de santé ou

personnelles. Les activités du 2^{ème} semestre 2018 sont d'ailleurs quasi inexistantes.

Ce club ouvert à toute personne habitant notre commune ou non, jeune et moins jeune, Les adhérents du Sylva Club, retraités en majorité mais également encore en activité aiment se retrouver dans une ambiance chaleureuse lors des animations proposées.

Une nouvelle équipe dirigeante peut redonner un nouveau souffle à ce club

et créer ainsi de nouvelles manifestations qui pourront voir le jour pour le bien-être de tous les habitants de Bois le Roy et des communes voisines désireux d'y adhérer.

Pour tous renseignements complémentaires sur la gestion et la vie du club, et vous désigner comme candidat, vous pouvez vous adresser soit à Marianne Agueeff (Trésorière actuelle du Sylva Club) soit à la Mairie.



La présidente du Sylva Club, Françoise LeFeuvre, au centre, entourée par les gagnants du dernier Loto organisé à la salle des fêtes.

C'était
il y a peu !

Le village perd l'un de ses anciens! Folco nous a quittés !

Folco faisait parti du décor! Un habitant à part entière! Nous lui avons déjà consacré un article dans notre gazette ainsi qu'à ses amies. Nous donnions fréquemment de ses nouvelles. Maintenant, il ne nous reste que le souvenir de ce poney qui a vécu parmi nous aussi longtemps qu'il a pu. Ces dernières années, l'animal a connu plusieurs « pépins » de santé. Ses voisins et ses amis ont veillé sur lui tout le long de ces périodes difficiles. Jusqu'à son dernier souffle, le nécessaire a été fait pour l'accompagner paisiblement. Il s'est éteint le vendredi 27 Juillet. L'heure était venue pour le départ de Folco! De là où il est, il doit veiller sur ceux qui l'ont aimé et chéri. Au fond de ceux qu'ils l'ont connu, il y aura une belle pensée pour lui aimante et tendre!



Un geste écocitoyen pour aider l'école à réaliser ses projets

Suite à la demande de l'équipe pédagogique, la société PAPREC a mis à disposition une benne à papier pour récolter un maximum de tonnage de feuilles. Selon la quantité récoltée, la société PAPREC versera une participation financière pour l'école de Bois Le Roy. La mairie a autorisé l'équipe pédagogique à installer la benne à proximité du terrain de foot pour que les parents y accèdent facilement.



L'équipe pédagogique est très satisfaite de cette première fois! Elle compte rééditer cette action écocitoyenne et tenter de battre le record de cette année 6040 Kg! L'équipe pédagogique remercie tous les habitants et les parents qui ont participé à cette récolte et leur donne rendez-vous pour la première semaine du mois d'octobre 2019.

Notre boulangerie pense aussi à l'école!

A l'instar de l'amicale des écoles dont les bénévoles organisent des manifestations pour participer aux financements de certains projets de l'école, la boulangerie « Anne & Anthony » se tient à côté de l'école par l'intermédiaire de différentes actions. La vente de la baguette de l'école reste la plus dominante. Une part de l'écoulement de cette baguette beurrée va directement à la caisse de l'école (650 € cette année).



Une petite intention, parmi d'autres, pour souhaiter une bonne rentrée scolaire aux écoliers! signée la boulangerie Anne & Anthony.

SPORT ROY: Financement de l'EPN

L'esprit sportif au service de la prévention

Il y a un an, quasiment jour pour jour, nous avons profité d'un financement exceptionnel de la part de l'agglomération Evreux, Portes de Normandie pour une journée SPORT ROY dédiée au sport et à la prévention de la délinquance. Une journée qui a connu un beau succès avec un gros

investissement de la troupe de théâtre de François. Nous avons eu la confiance des services CSPD de la commission 3 de l'EPN pour organiser une journée alliant esprit sportif et prévention. Pour cette édition, nous nous sommes mis d'accord pour échanger sur les problèmes liés au harcèlement et sur les rapports de domination. Le RDV est pris pour le samedi 24 novembre 2018 (Un programme détaillé sera distribué à la mi novembre).



La fête de la musique:

Habitée à ce genre d'événement, l'association Pazéssons a pris en charge cette manifestation. Les bénévoles se sont attelés à l'organisation et à l'animation de la soirée. Sous les airs de la zumba et d'autres rythmes, les danses se sont enchainées. (1 et 3) Les jeunes étaient une pièce maitresse lors de cette soirée. Disponibles et souriants ils se sont organisés pour que rien ne manquait. (2) Le groupe de Zumba a présenté quelques chorégraphies apprises pendant les cours de danse du vendredi avec Btissame, le professeur de danse. (4) Sophie, Laurence, Céline, Christelle et Lydia les fidèles des cours de soir ont animé une partie de la soirée. Bravo! Merci à tous!



Sport Roy : Un 2^{ème} village de sport 20/20 à la sortie!

Avec l'édition du 28 juin, un rang symbolique a été franchi : le 20^{ème}. « 20/20, vous avez gagné! », nous applaudit un habitant, légèrement taquin cet habitué du rendez-vous sportif et festif. Quelques secondes de contentement ont suivi! Loin de la jubilation légitime du moment, il y a eu tout un travail et un investissement consenti par la commune et la commission jeunesse et vie associative en particulier. Nous avons commencé par penser le projet avant de le concevoir avec des partenaires d'expérience capables de porter nos idées pour divertir et intéresser nos jeunes.

Nous sommes très satisfaits de l'investissement des enfants et de leur présence à chaque rendez-vous. C'est aussi un critère d'évaluation et de la réussite de ce programme. Chaque édition a été un repère pour corriger et améliorer le service. La commune de L'Habit ainsi que les services de l'EPN, convaincus par l'utilité de rapprocher les activités sportives aux jeunes ruraux, ont rejoint l'action. Un rapprochement au niveau des projets a été opéré afin d'allier les activités sportives, la prévention en générale et la préservation du bien public en particulier. La journée traitant la délinquance sous ses différentes formes (novembre 2017) et la semaine du chantier jeune (août 2018, détails page 7) sont le fruit de cette convergence. Ces rapprochements ont participé à améliorer notre offre et faire profiter tous les enfants du groupement scolaire des différentes activités et des moyens de l'agglomération. Nous restons par ce biais fidèles à nos convictions et à notre philosophie de l'encadrement des jeunes et à l'amélioration de leur condition. Il est donc nécessaire de construire autour de cette approche et de consolider les liens que nous avons établis avec les autres collectivités pour le bien de nos jeunes.



(1) Le boulanger nous a offert cette composition pour fêter la 20^{ème} édition. (2-3) Une dizaine d'activités gérées par des bénévoles ont été proposées : les nerfs, les jeux en bois, le bowling, ...



(3) Une partie du terrain de foot a été le théâtre des poursuites entre plusieurs équipes à la recherche de la bonne touche. Le jeu ont duré toute l'après midi. Même les adultes ont eu leur dose d'adrénaline!



Sac'A Dos se pose à Bois Le Roy pour un chantier jeune pour sécuriser l'espace de jeux!

Lors du dernier numéro de la gazette communale, nous avons informé nos lecteurs de l'organisation d'un chantier jeune dans notre village. Les volontaires devaient, par l'intermédiaire des services de «L'Enfance/Jeunesse» de l'agglomération EPN, participer à la clôture de l'espace de jeux sis rue des luthiers afin de mieux le sécuriser. A l'origine l'espace était ouvert sur la friche face à l'arsenal avec un accès, quasiment ouvert sur la rue des luthiers. Au début de nos discussions avec les services de l'EPN, plusieurs autres projets étaient proposés à l'étude: le chemin de la place des tilleuls, le nettoyage des mares et des bassins de rétention ou la décoration des locaux EDF. D'un commun accord avec les services de l'agglomération, nous avons opté pour la sécurisation de l'espace de jeux: un programme qui rentre dans notre planification des travaux pour les raisons citées précédemment. L'autre objectif était de marquer le séjour des jeunes volontaires par une trace

visible de leur passage. Les actions de ce type valorisent l'investissement des jeunes et permettent de tisser des liens forts avec leurs communes et les communes environnantes. Être acteurs de la vie locale induit une sensibilité supplémentaire pour la préservation du patrimoine et des lieux de vie. Les jeunes ont aussi profité des sorties et des activités ludiques durant le séjour.

La municipalité et la commission jeunesse en particulier ont vécu une première expérience de ce genre et comptent relancer d'autres projets de ce type.

L'espace a été sécurisé mais il reste accessible aux enfants accompagnés d'un adulte. Pour des raisons d'hygiène et de sécurité les animaux ne sont pas tolérés au sein de l'espace. Nous souhaitons que ce square soit un havre de paix pour nos petits. La pérennité et la qualité du lieu dépendent du soin et des pratiques des usagers. Pour le bien de tous, soyons tous responsables!



1



2

(1) Jean-Pierre Morel, le maire de Bois Le Roy, accompagné de Claude Royoux, Vice-président à l'EPN, chargé de l'Enfance/Jeunesse, ont été présents lors de l'inauguration de l'espace de jeux sécurisé. Une occasion pour Jean-Pierre Morel de rappeler l'importance de la compétence Enfance/Jeunesse particulièrement pour les communes de l'ex-CCPN. L'élue communautaire a tenu à féliciter la commune pour sa dynamique et ses multiples chantiers notamment celui de la salle polyvalente dont l'EPN a financé une part non négligeable.

(2) Les jeunes volontaires ont dressé leurs tentes sur le terrain derrière la salle des fêtes. Cette dernière était leur espace de vie la journée pour les repas et les activités. (3-4) Les enfants venaient d'horizons différents à la fois géographique et sociologique mais ont réussi à composer un groupe homogène capable de s'entraider et de porter une action collective. Les jeunes ont apprécié le goûter de la fin de chantier et la distribution des cartes cadeaux, un geste symbolique pour les encourager et saluer leur engagement.



3



4

Le forum des associations a eu lieu le dimanche 3 septembre. Sous un beau soleil, les bénévoles ont été accueillis à l'abri du chapiteau. (1) L'association ALC/GV, une des plus anciennes associations, a été la première sur les lieux en même temps que les exposants. Les séances de Gymnastique se déroulent à la salle des fêtes de L'Habit (voir fiche page 20). Les passionnées du rythme et de la gymnastique ont informé les visiteurs des activités de l'association et des horaires. (2) Lydia Marc la présidente de l'association Pazessons a ouvert les cours de zumba aux petits et aux grands. La salle des fêtes est réservée à cette occasion le vendredi soir à partir de 17h30. (3) Btissam, le professeur de danse, a fait quelques présentations sur la place, histoire de donner du rythme à cette rentrée.



1



2



3



5



4

(4) Manu, l'un des anciens professeurs de Crescendo, a tenu à garder ses cours pour que la musique raisonne encore dans notre village .
(5) François , le professeur de théâtre compte remettre en selle ses troupes (petits, ados et adultes). Les cours se dérouleront dans la salle des fêtes.

La bibliothèque: d'Optionnelle à « Abandonnée »

Après la compétence Enfance/Jeunesse l'un des piliers de l'ex-CCPN, une fois de plus une autre compétence, mise en place par la Communauté de Communes de La Porte Normande, a été abandonnée par l'agglomération EPN. En tout cas pour le moment en attendant les échéances municipale et communautaire de 2020.

L'abandon de la compétence est diamétralement opposé à la vision et à l'importance qu'on doit donner à la lecture et à la culture sur nos territoires. Cette animation s'est construite sur plusieurs années. Elle a été portée par, Marcel AUGER, l'ancien maire de Bois Le Roy. Il avait souhaité qu'un effort supplémentaire soit apporté dans l'animation culturelle et la gestion des prêts de livres aux responsables des bibliothèques. C'est tout un travail de plus de quinze années qui se dissout sous les yeux des élus communautaires de l'ex-CCPN dont certains font partie du bureau de l'EPN. Le sentiment dominant est celui de la marginalisation de la culture dans le milieu rural. Un tel sacrifice est lourd de sens!

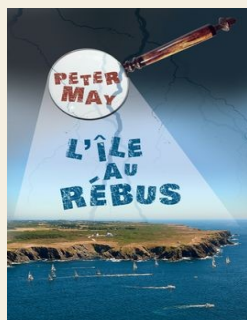
De notre côté, la municipalité de Bois Le Roy a toujours soutenu la bibliothèque communale et continuera à le faire. Elle remplit, à nos yeux, grâce à l'investissement de sa responsable Mme Savidan et de quelques rares bénévoles, cette belle mission de diffuser le savoir et l'amour des



mots. L'ouverture aux écoliers du groupement scolaire L'Habit/Bois Le Roy représente un complément de formation et un accès supplémentaire à la connaissance que les livres offrent aux enfants. Nous continuons à soutenir notre bibliothèque et nous espérons qu'une solution sera trouvée assez rapidement pour que les échanges de livres soient maintenus et assurent une offre qui allie proximité et qualité.

Des coups de cœurs de lecture

L'Île au rébus de Peter May



Dans ce polar haletant, l'auteur nous entraîne à Groix, jolie île bretonne où l'enquêteur Enzo Macleod, amateur de bon whisky, doit résoudre une énigme sous forme de post-it collés habilement dissimulés qui doivent mener à l'assassin d'Adam Killian, spécialiste des insectes et enquêteur lui-même...L'intrigue est habilement menée avec des rebondissements et des fausses pistes jusqu'à un dénouement inattendu...On passe un excellent moment de lecture comme toujours avec cet écrivain écossais francophile

« J'ai toujours cette musique dans la tête »

Agnès Martin-Lugrand

Yanis et Vera sont mariés et parents de trois enfants. Une sympathique famille sans histoire mais le couple va être mis à rude épreuve par un nouveau projet professionnel encouragé par un nouvel ami

Roman dérangeant sur les rapports humains...On ressent parfaitement le trouble, les angoisses, la déstabilisation de Yanis et Vera sous la manipulation machiavélique de Tristan...

Une tranche de vie, des situations qui peuvent arriver....



Au petit bonheur la chance

D'Aurélié Valognes

1968, Jean est laissé par sa mère Marie chez sa grand-mère. Marie veut trouver un emploi à Paris et promet de revenir très vite chercher le petit mais les mois passent et la mère ne revient pas...

. La cohabitation entre la grand-mère et le petit-fils s'avère difficile. Il n'arrête pas de tomber et est un véritable moulin à paroles !!!

Nous suivons Jean pendant pratiquement 10 ans de sa vie... Beaucoup d'humour, de tendresse, d'émotion pour ce petit garçon qui attendra sa mère, pour cette grand-mère bourruée....

L'évocation aussi d'une époque pas si lointaine...



**A la rencontre des artistes de
l'église.
Michel Auger en est un !**

Les sites religieux portent en leur sein une part importante de l'histoire de l'humanité. Ils fascinent en associant beauté architecturale et grandeur historique. Sachant la puissance de ces lieux, les envahisseurs n'hésitaient pas à détruire les édifices ou bien les détourner de leurs fonctions premières.

L'église « Saint Jean-Baptiste » de Bois Le Roy n'échappe pas à ces lois de la nature et de l'Homme. Ses premières traces remontent au X^{ème} siècle, elle a connu différents règnes et elle en porte de nombreuses signatures. Les derniers travaux que les différentes équipes municipales ont réalisés ont mis en lumière, à la fois, quelques trésors, des acquits des siècles passés mais aussi des talents de certains habitants de la commune qui se sont mis au service de ce patrimoine chargé en histoire. Lors de la dernière cérémonie des vœux, le maire a mis à l'honneur trois parmi eux : Michel Leduc, Marc Le Jeloux et Michel Auger. Ce dernier, nous a reçu, à notre demande, chez lui dans son atelier. Un vrai artiste qui manie le fer à sa guise pour le simple plaisir de créer, et le façonne aussi au goût des passionnés à la recherche d'une reproduction fidèle à leur modèle. Voici quelques bribes de cet échange.

Echos Des Forêts> Nous vous remercions pour cette rencontre et pour cette réception dans votre atelier malgré vos occupations. Plusieurs d'entre nous vous connaissent mais certains habitants, surtout les nouveaux, n'ont pas eu cette chance.

Michel Auger> Je suis natif de Bois



- (1) M. Auger en pose avec sa dernière création « Le Tarpon », un gros poisson d'environ 100 Kg, pêché en Afrique et reproduit à l'identique. Une fierté pour le pêcheur et pour l'artiste!**
(2) Un tableau qui est sans nous rappeler un être cher!
(3) Une partie de notre cosmos: Soleil, terre, lune et étoile mis en lumière par M. Auger.

Le Roy dans une maison de la rue des bruyères. On était 4 frères et une sœur. J'allais à l'école de la commune jusqu'à l'obtention de mon certificat d'étude. Adulte, je suis revenu à cette même école pour participer à la construction des classes de la maternelle.

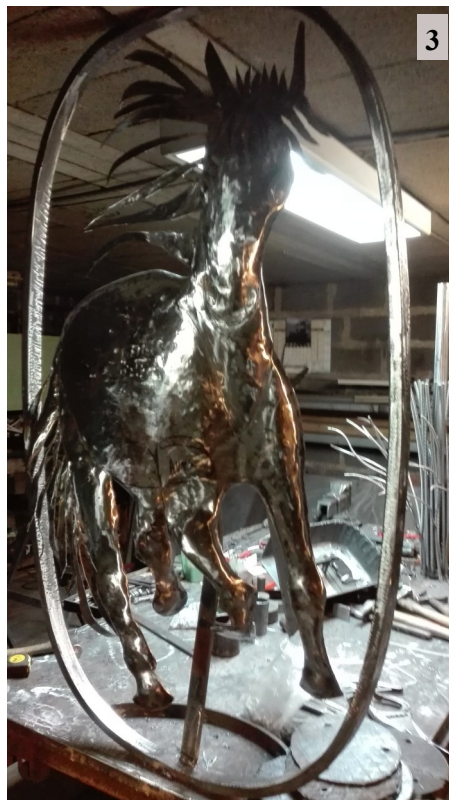
EDF> Je pense que le choix du métier de ferronnier s'est fait à votre jeune âge?

MA> Effectivement, à 14 ans j'ai intégré un centre d'apprentissage professionnel à Dreux dont j'ai oublié le nom à l'instant. J'ai été élève en ferronnerie. Cette discipline m'a tout de suite séduit. J'ai passé trois années en internat.

EDF> Cette formation vous a-t-elle permis de monter votre entreprise tout de suite?

MA> Pas immédiatement! Parce qu'avec mon diplôme j'ai été embauché en industrie dans une boîte qui n'existe plus, comme tant d'autres dans la région. J'ai intégré la brigade

des pompiers de Paris pour effectuer mon service militaire. J'y passais 16 mois et mon métier m'a servi pour de multiples tâches lors de ce séjour.



Je suis retourné dans l'industrie avant d'être licencié économique comme la quasi-totalité de mes collègues de l'époque. Je suis retourné à l'école pour me former et avoir mon équivalence Bac Professionnel. C'est à ce moment là que je me suis mis à mon compte pendant un certain moment.



Cette aventure a été, malheureusement, interrompue par un accident de cheval qui m'a contraint d'arrêter mon activité. Après ma guérison, j'ai intégré les services de la commune jusqu'à la retraite.

EDF> A la retraite une nouvelle vie a commencé pour vous et pour vos créations!

MA> J'ai décidé de continuer dans le domaine de la création avec la volonté de transmettre aux jeunes les ficelles du métier. A ce propos, je prends souvent des collégiens en stage d'observation et des candidats en alternance. Je reçois aussi des patients de l'hôpital d'Evreux dans mon atelier pour leur présenter les différents projets sur lesquels je travaille. J'affectionne toutes ces actions parce que ça me permet d'échanger avec plein de personnes d'horizon différent, des passionnés mais aussi de simples curieux ou visiteurs.

EDF> Comment jugez-vous votre progression et vos travaux et leurs échos sur vos fréquentations dans le domaine?

MA> La création ne s'arrête jamais vous avez plein de portes qui s'ouvrent surtout si vous avez la chance de travailler en équipe et avec d'autres créateurs. Il faut avoir le temps d'honorer les engagements sinon tous les projets auxquels j'ai participé étaient passionnants et fort riches. De fil en aiguille, j'ai pu participer dernièrement à des concours et des projets thématiques. Le dernier en date s'est soldé par une présentation pour la journée du patrimoine au château de Pinterville. A la base, je me suis présenté à un concours. Mon projet a plu au jury et j'ai été sélectionné pour intégrer une équipe et travailler avec d'autres collègues sur une thématique fixée dès le départ. C'est le résultat de cette coopération qui a été exposé à la fin au château de Pinterville.

EDF> Vous avez aussi fait profiter la commune de vos compétences. A l'église par exemple. Qu'est ce que vous avez accompli en collaboration avec l'association « Les Amis Du Patrimoine Sylverégisien »?

MA> A l'église, je n'ai pas travaillé seul! J'ai accompagné mes amis Michel LEDUC et Marc Le Jeloux. J'ai participé à la protection des vitraux, à la restauration de la porte, la repose de la statue du Christ et du chemin de croix.



De l'artistique à l'usuel, M. Auger ne se refuse rien! Quelques pièces uniques créées pour la décoration intérieure originales et singulières: par feu, veilleuse, Sous le faisceau Un orgue (4) et un tableau en métal (5).



EDF> A la visite de votre atelier, j'ai remarqué la multiplicité des produits finis ou bien en cours. Quels sont vos projets actuels ?

MA> Plein de choses me passionnent! Cependant il faut rester raisonnable et prendre le temps pour réussir dans ses engagements. Actuellement, je réalise des créations en associant mes deux métiers feronnerie et chaudronnerie. Mes pièces sont uniques. Elles sont généralement commandées par des

clients. Je travaille à partir de photos pour construire le modèle. Je participe régulièrement à des expositions. Ça m'amène à me déplacer sur les départements limitrophes. Parfois ce sont des salons, des expositions ou bien des marchés de Noël. Je suis allé jusqu'à Honfleur et Dives-Sur-Mer. Je rencontre d'autres passionnés comme moi. On échange sur nos techniques et nos expériences. C'est très enrichissant!

MANIFESTATIONS PRÉVUES À BOIS LE ROY EN 2018

(Le calendrier est régulièrement mis à jour car les dates et les lieux sont susceptibles de changer)

Quand ?		Qui ?	Quoi ?	Où ?
S 20	Octobre	C.C.A.S.	Repas des Aînés	Salle des Fêtes
D 28		Sylva club	Loto	Salle des Fêtes
S 10	Novembre	SPORT ROY	Mairie	Ecoles/Terrains
D 11		Municipalité	Commémoration + vin amitié	Cimetière + Mairie
V 16		Municipalité	Réunion Calendrier des Associations	Mairie
S 24		SPORT ROY/ JOURNEE CSPD	Mairie	Ecoles/Terrains
V 14	Décembre	Amicale des Ecoles	Marché de Noël	Ecoles
S 15		Municipalité	Arbre de Noël de la commune	Ecoles

Le ramassage des bouchons et des canettes continue dans un nouveau lieu.



Avec le démarrage des travaux pour la nouvelle salle d'activité, une partie d'un ancien bâtiment a été détruite et l'espace de la future salle polyvalente englobe le lieu habituel du ramassage des bouchons. Cette action écocitoyenne a été gérée depuis des années par Ghislaine Baubion. Une fois que les containers sont remplis nos employés prenaient le temps de les déposer à Evreux. La commune les a remis à disposition sur la place

des Tilleuls derrière l'actuelle salle des fêtes. Les deux poubelles (canettes et bouchons) sont disposées sur la droite derrière la porte. Madame Baubion remercie toutes les personnes qui participent à cette action et rappelle que les bouchons et les canettes sont les seuls autorisés dans ces containers. Elle trouve souvent d'autres objets et des déchets qui ne servent pas à cette cause qui lui est très chère.

Après le démarrage des travaux du restaurant scolaire et de la salle polyvalente, la récolte des bouchons et les canettes continue toujours sur la place des tilleuls derrière la salle des fêtes. Les containers concernés apparaissent sur la photo à droite, le lieu est accessible 7 jours sur 7.



PIZZALEX, TOUS LES LUNDIS DE 18H à 21H
PARKING DE LA POSTE, COMMANDE SUR PLACE OU PAR TELEPHONE 07.77.67.99.74



MAGNIFISEN'S
PLACE DE LA POSTE

Extrait du registre des délibérations - Séance du 15 JUIN 2018

L'an 2018, le 15 Juin à 20 heures 45 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Pierre MOREL, Maire

Présents : M. MOREL Jean-Pierre, Maire, Mmes : ORTEGA Odile, AGUEEFF Marianne, Mme DHENIN Christine, Mme THEUILLON Céline MM : DANGOUMAU Jean-Pierre, MARTEAU Patrick, FAUVEAU Philippe, DAVRAINVILLE Sébastien, ROUSSELANGE Stéphane,

Absent(s) : Mme WACHEUX Laurence, Mr ERRAMMACH Youssef

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme CAILLIERE Nathalie à Mr MOREL Jean-Pierre, Mr DESHAYES Michel à Melle AGUEEFF Marianne.

Nombre de membres

Afférents au Conseil municipal : 15

Présents : 11

Procurations : 2

Date de la convocation : 11/06/2018

Date d'affichage : 11/06/2018

A été nommé secrétaire : Mr DANGOUMAU Jean-Pierre

Objet des délibérations

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du vendredi 8 juin 2018, une nouvelle convocation de Conseil Municipal a été faite en vertu de l'Article L.2121-17 du CGCT.

SOMMAIRE

- Approbation du Compte rendu de la séance précédente
- Compte Administratif 2017 Service d'Eau
- Prêt à Court terme Crédit Relais pour avancement des travaux
- Convention de mise à disposition de prestation de services par EPN.
- Informations générales
- Questions diverses

Le compte rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Objet de la délibération : COMPTE ADMINISTRATIF 2017 : SERVICE D'EAU

Le maire présente le Compte Administratif 2017 du Service d'Eau tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement qui a été analysé dans une séance préparatoire du conseil municipal par les élus.

A l'issue de cette présentation, le maire cède la présidence de la séance à Monsieur DANGOUMAU Jean-Pierre, Adjoint au Maire, et se retire de la salle afin que les élus présents puissent délibérer.

Le compte administratif 2017 étant en concordance avec le compte de gestion de Madame le Percepteur de St André de l'Eure, le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le compte administratif 2017 du Service d'Eau.

Objet de la délibération : PRET A COURT TERME CRÉDIT RELAIS EN AVANCEMENT DES TRAVAUX SALLE

D'ACTIVITÉ ET DU RESTAURANT SCOLAIRE.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le projet de la Salle d'Activité et du Restaurant Scolaire est effectif et que les travaux démarreront début septembre 2018.

Monsieur le Maire informe donc le Conseil Municipal que pour financer l'avancement de la TVA sur ces travaux, et dans l'attente de leur remboursement en 2019 pour les travaux de 2018 et en 2020 pour les travaux réalisés en 2019, que la commune doit réaliser un prêt à court terme crédit relais.

Après étude des offres, la proposition du Crédit Agricole Normandie Seine apparaît la plus intéressante.

Objet de la délibération : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PRESTATIONS DE SERVICE PAR EPN

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la demande faite par Evreux Portes de Normandie sur les besoins des communes concernant les prestations de services voirie et propreté, pour l'année 2018.

Monsieur le Maire informe que la commune peut disposer de ses services ponctuellement et concernant des travaux de petite dimension ne remettant pas en cause la concurrence avec les entreprises privées.

Informations générales :

Le Maire informe :

- Avoir signé l'achat du terrain chemin des Hautbois qui permettra d'aménager l'entrée de cette voie et de pouvoir y déposer les conteneurs pour le ramassage des poubelles.
- Le compte rendu du procès-verbal du SIEGE du 21/05/18 est disponible en mairie
- Avoir reçu de l'académie l'acceptation pour la saison 2018-2019, de la semaine à 4 jours de 9h-12h et de 13h30-16h30.
- Le prochain conseil le 21/09/18 sauf si urgence le 20/07/18.

Questions diverses :

- Mme AGUEEFF Marianne signale des tuyaux d'arrosage qui rejettent des eaux usées dans les caniveaux et quelle action peut-on faire ?
- Le Maire informe les riverains par l'envoi d'une lettre pour se mettre en conformité.
- Mr ROUSSELANGE Stéphane demande si la décision de fermeture de classe est définitive ?
- Le Maire informe que la décision doit être prise ce jour par l'académie. On compte à ce jour 217 enfants pour la rentrée prochaine plus 3 ou 4 enfants devant arrivés avec les nouvelles constructions.
- Il demande les avancées concernant l'antenne Orange ?
- Le Maire rappelle qu'il a adressé à chacun des élus, la copie du courrier de la réponse qu'il a adressé au collectif, précisant que la commune rejetait le recours gracieux qu'ils avaient déposé. Une réunion d'information a eu lieu au l'Habit, le jeudi 14 juin 2018 en présence du délégué d'Orange qui a répondu aux différentes questions qui lui été posées.
- Le Maire rappelle que depuis le début de ce dossier, il a toujours précisé que si ce collectif déposait un recours administratif et si la décision leur donnait raison, la commune ne ferait pas appel.

L'an 2018, le 19 juillet à 20 heures 45 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Pierre MOREL, Maire
Présents : M. MOREL Jean-Pierre, Maire, Mmes : AGUEEFF Marianne, THEUILLON Céline MM : DANGOUMAU Jean-Pierre, MARTEAU Patrick, FAUVEAU Philippe, DAVRAINVILLE Sébastien, ROUSSELANGE Stéphane, DESHAYES Michel.

Absent(s) : Mme WACHEUX Laurence, Mme CAILLERE Nathalie

Excusé(s) ayant donné procuration : Mr ERRAMMACH Youssef à Melle AGUEEFF Marianne, Mme DHENIN Christine à Mr MARTEAU Patrick, Mme ORTEGA Odile à Mr DANGOUMAU Jean-Pierre, Melle DEMALANDER Victoria à Mr MOREL Jean- Pierre.

Nombre de membres

Afférents au Conseil municipal : 15

Présents : 9

Procurations : 4

Date de la convocation : 06/07/2018

Date d'affichage : 09/07/2018

A été nommé secrétaire : Mlle AGUEEFF Marianne

Présente mais ne prenant pas part aux délibérations : Mme DEMEE Séverine

Objet des délibérations

SOMMAIRE

Approbation du Compte rendu de la séance précédente

- (1) **Evolution des compétences exercées par EPN au 01/01/2019**
- (2) **Décision modificative pour demande de non-valeur 2018**
- (3) **Décision modificative Budgétaire de la commune**
- (4) **Prise en charge des titres pour entreprises en liquidation judiciaire**
- (5) **Mise en place de tarification du camion de pizza**
- (6) **Informations générales**
- (7) **Questions diverses**

Le compte rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Objet de la délibération : COMPÉTENCE EPN ENFANCE ET JEUNESSE AU 01/01/2019

Le maire donne lecture de la délibération de l'EPCI Evreux Portes de Normandie concernant l'abandon de la compétence facultative « Enfance Jeunesse » qui faisait l'objet des compétences obligatoires de l'EPCI. La porte Normande dont Bois le Roy faisait partie avant son intégration dans le nouvel EPCI EPN au 1er janvier 2017.

Cette compétence a toujours fait l'objet de la part des élus de toutes les communes de cet ancien EPCI d'attentions particulières.

En effet la mise en place des périscolaires avec un maillage permettant à toutes les familles de pouvoir y mettre leurs enfants, a été un gage de développement de notre territoire. Pour Bois le Roy c'est une moyenne de 70 à 80 enfants qui fréquentent cette structure sans compter les CLSH pendant les vacances scolaires.

La Décision de l'EPCI EPN fragilise donc notre tissu social et ajoute une nouvelle charge à notre commune.

Après les réductions fortes de compensations financières avec la voirie plus de 30 000 €, les baisses de dotations (près de 70 000 €) constatées dans le budget 2018, la perte du remboursement de l'aide sociale (près de 19 000 €), c'est un mauvais coup qui est fait à nos petites communes.

Le maintien du périscolaire et des CLSH sont vitaux pour nos familles et la commune aura donc à financer cette nouvelle charge dans un environnement économique déjà sinistré pour les petites collectivités

Après en avoir délibéré, les membres du conseil Municipal décide de voter :

Contre à l'unanimité des membres présents ou représentés.

l'abandon par l'EPCI Evreux Porte de Normandie de la compétence facultative enfance Jeunesse

Objet de la délibération : EVOLUTION DES COMPÉTENCES EXERCÉES PAR EPN AU 01/01/2019

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est proposé de créer une nouvelle compétence communautaire facultative pour la gestion des équipements touristiques. En effet, à ce jour, aucune compétence ne formalise officiellement la gestion par EPN de ses équipements touristiques. Ceux-ci n'entrent pas légalement dans la compétence obligatoire « promotion du tourisme ».

Aussi est-il proposé de régulariser cet état de fait, en créant spécifiquement une compétence facultative pour la gestion de nos équipements touristiques, compétence libellée ainsi qu'il suit :

« Construction, aménagement, entretien et gestion des équipements touristiques, de loisirs et d'hébergement suivants :

- aires de camping-car existantes et à venir
- le site de loisirs de la Porte Nature à la Couture-Boussey
- le Parc de loisirs sur l'identité médiévale et Viking de la Normandie (Gauville/parville)
- le site de loisirs et d'hébergement du Parc du Breuil (Miserey)
- les itinéraires touristiques inscrits au Schéma communautaire des itinéraires doux : voies vertes, chemins doux et chemins de randonnées d'intérêt touristique ».

Cela sous-entend que tout nouvel équipement devra faire l'objet d'une procédure de modification des statuts d'EPN pour son intégration dans cette compétence. Cela ne concerne pas

les itinéraires touristiques précités dans cette nouvelle compétence, qui seront listés dans le futur Schéma communautaire des itinéraires doux qui comportera plusieurs parties : les voies vertes, les chemins doux et les chemins de randonnées d'intérêt touristique. Ce Schéma sera délibéré et actualisé par le seul Conseil communautaire.

TSVP

Extrait du registre des délibérations - Séance du 19 JUILLET 2018

Il est donc aujourd'hui proposé de faire de nouveau évoluer les compétences d'EPN à compter du 1er janvier 2019.

Vu l'article L5211-17 du CGCT relatif à la modification des compétences,

Vu la délibération 19 du conseil communautaire du 19 juin 2018

Il est proposé aux membres du Conseil municipal de bien vouloir :

AJOUTER d'une nouvelle compétence facultative : «Construction, aménagement, entretien et gestion des équipements touristiques, de loisirs et d'hébergement suivants :

- Aires de camping-car existantes et à venir
- le site de loisirs de la Porte Nature à la Couture-Boussey
- le Parc de loisirs sur l'identité médiévale et viking de la Normandie (Gauville/parville)
- le site de loisirs et d'hébergement du Parc du Breuil (Miserey)
- les itinéraires touristiques inscrits au Schéma communautaire des itinéraires doux : voies vertes, chemins doux et chemins de randonnées d'intérêt touristique ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve cette évolution de compétences d'EPN à compter du 01/01/2019.

Objet de la délibération : EVOLUTION DES COMPÉTENCES EXERCÉES PAR EPN AU 01/01/2019

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération de l'EPCI EPN de ne pas poursuivre la compétence coordination des animations thématiques dans les bibliothèques municipales, écoles maternelles, primaires et structures enfance et jeunesse au-delà du 31 décembre 2018. Les membres du Conseil Municipal, une nouvelle fois regrette qu'une compétence de l'ancien EPCI CCPN soit supprimée. Cette compétence permettait une gestion facilitée des livres en permettant aux différentes bibliothèques d'utiliser le stock implanté à St André de l'Eure et de disposer de l'assistance de l'agent bibliothécaire. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés décide de : Voter contre de **Supprimer la compétence facultative N°22 des statuts actuels d'EPN, qui étaient exercées sur le seul territoire de l'ex CCPN : 22° Coordination des animations thématiques dans les bibliothèques municipales, écoles maternelles, primaires, et structures enfance et jeunesse.**

Objet de la délibération : DECISION MODIFICATIVE N° 1 POUR DEMANDE DE NON-VALEUR 2018

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que suite à l'examen des non-valeurs pour l'exercice 2018 de la commune, et à la demande de Mme la trésorière de St André, il y a lieu de procéder à des modifications relatives au budget de la commune :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve les modifications faites au budget primitif 2018 de la commune.

Objet de la délibération : DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°2 DE LA COMMUNE Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que suite à la demande de Mme la Trésorière de St André, il y a lieu de procéder à des régularisations relatives aux exercices précédents et donc procéder à des modifications sur le Budget Primitif 2018 de la commune :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve les modifications faites au budget primitif 2018 de la commune.

Objet de la délibération : PRISE EN CHARGE DES TITRES POUR ENTREPRISES EN LIQUIDATION JUDICIAIRE

Mr le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les comptes de la commune laissent apparaître un compte 40471 retenues de garanties pour lesquelles des lignes pourraient être soldés. En effet, les marchés publics réalisés en 2011, 2012 et 2013 sont achevés depuis quelques années. Il s'avère que deux de ces entreprises sont à ce jour en liquidation judiciaire avec clôture pour insuffisance d'actif et que les retenues de garanties restent acquises pour la commune. Il convient donc d'émettre un titre au compte 7588 "produits de gestion courante" pour ces deux entreprises : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal et à l'unanimité des membres présents ou représentés, accepte la prise en charge des titres des deux entreprises en liquidation judiciaire soldées par clôture pour insuffisance d'actif.

Objet de la délibération : PRÊT A COURT TERME CRÉDIT RELAIS EN AVANCEMENT DES TRAVAUX POUR LA SALLE D'ACTIVITÉ ET DU RESTAURANT SCOLAIRE. (annule et remplace la précédente)

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le projet de la Salle d'Activité et du Restaurant Scolaire est effectif et que les travaux démarreront début septembre 2018. Monsieur le Maire informe donc le Conseil Municipal que pour pouvoir financer l'avancement des travaux dans l'attente du remboursement du FCTVA en 2019 pour les travaux de 2018 et en 2020 pour les travaux réalisés en 2019, que la commune doit réaliser un prêt à court terme crédit relais. Après étude des offres, la proposition du Crédit Agricole Normandie Seine apparaît la plus intéressante. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de demander au Crédit Agricole Normandie Seine un prêt à court terme crédit relais :
- de prendre l'engagement pendant toute la durée du prêt de créer et de mettre en recouvrement les contributions directes pour assurer le paiement des dites échéances
- de conférer toutes les délégations utiles à Mr le Maire pour la réalisation de l'emprunt, la signature du ou des contrats de prêts à passer avec l'établissement prêteur, et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

Objet de la délibération : MISE EN PLACE D'UNE TARIFICATION D'UN CAMION DE PIZZA

Monsieur le Maire informe qu'il a pris un arrêté permettant le stationnement d'un commerce ambulant "pizza", place de la poste le lundi soir. La Préfecture de l'Eure, nous a notifié que cet arrêté n'étant pas conforme du fait que cette occupation du domaine public ne peut être accordée sans redevance. De ce fait Monsieur le Maire propose que soit instauré un tarif d'occupation temporaire du domaine public. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, accepte le tarif d'occupation du domaine public par le camion de pizza.

Questions diverses :

Mr ROUSSELANGE Demande des informations complémentaires sur la fermeture de classe pour la rentrée prochaine ?

-Mr le Maire répond qu'il faut attendre la rentrée en septembre.

Extrait du registre des délibérations - Séance du 20 SEPTEMBRE 2018

L'an 2018, le 20 septembre à 20 heures 45 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Pierre MOREL, Maire

Présents : M. MOREL Jean-Pierre, Maire, Mmes : AGUEEFF Marianne, CAILLERE Nathalie MM : DANGOUMAU Jean-Pierre, FAUVEAU Philippe, ROUSSELANGE Stéphane, Mr DESHAYES Michel, ERRAMMACH Youssef.

Absent(s) : Mme WACHEUX Laurence, Melle DEMALANDER Victoria, Mr DAVRAINVILLE Sébastien

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme ORTEGA Odile à Mr DANGOUMAU Jean-Pierre, Mme DHENIN Christine à Mr MOREL Jean-Pierre, Mr MARTEAU Patrick à Mr DESHAYES Michel, Mme THEUILLON Céline à Mr ROUSSELANGE Stéphane.

Nombre de membres

Afférents au Conseil municipal : 15

Présents : 8

Procurations : 4

Date de la convocation : 10/09/2018

Date d'affichage : 11/09/2018

A été nommé secrétaire : Mr DANGOUMAU Jean-Pierre

Présente mais ne prenant pas part aux délibérations : Mme DEMEE Séverine

Objet des délibérations

SOMMAIRE

Approbation du Compte rendu de la séance précédente

1. Convention d'adhésion au service médecine du centre de Gestion 27

2. Convention de participation financière avec le SIEGE

3. Validation du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des fonctions et de l'engagement Professionnel)

4. Programmation 2018 des travaux du Siege

5. Redevance d'occupation du domaine public gaz 2018

6. Mise en place d'une participation à la prévoyance dans le cadre de la convention du CDG27

7. Informations générales

Questions diverses

Le compte rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés

6/ Objet de la délibération : MISE EN PLACE D'UNE PARTICIPATION A LA PREVOYANCE DANS LE CADRE DE LA CONVENTION DU CDG27

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 instaure la possibilité pour les collectivités et établissements publics de participer financièrement aux contrats santé et prévoyance de leurs agents.

Les modalités de mise en œuvre de cette participation doivent être fixées par l'organe délibérant, après avis du Comité Technique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

DECIDE :

1°) de participer au financement des cotisations des agents de la collectivité, de l'établissement pour : les risques de prévoyance

2°) de retenir : pour le risque prévoyance : la convention de participation du Centre de gestion

3°) de fixer le montant unitaire brut de participation de la collectivité par agent et par mois à compter du 01/01/2019, comme suit : pour le risque prévoyance : 15 €

PREND L'ENGAGEMENT d'inscrire les crédits nécessaires aux budgets des exercices correspondants.

1/ Objet de la délibération : CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE MEDECINE DU CENTRE DE GESTION DE L'EURE

Monsieur le Maire expose que la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, article 25 (2ème et 4ème alinéas) autorise les Centres de Gestion à passer des conventions pour l'exercice de missions **facultatives**. Un service Médecine est proposé aux collectivités et établissements. Une convention portant sur les modalités d'exercice de la mission afférente doit être établie. Elle sera mise en œuvre dès signature par les parties.

Il est proposé au conseil municipal:

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec le Centre de Gestion de l'Eure et ce, conformément à l'exemplaire exposé ci-après

- d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à toutes formalités afférentes

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise Mr le Maire à signer cette convention et à procéder aux formalités.

2/ Objet de la délibération : PROGRAMMATION 2018 TRAVAUX DU SIEGE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le SIEGE envisage d'entreprendre des travaux sur le réseau de télécommunications. Conformément aux dispositions statutaires du SIEGE et aux règlements financiers dudit EPCI, la réalisation de l'opération est subordonnée à l'accord de la commune qui s'exprime sous la forme d'une contribution financière telle que détaillée dans la convention ci-après annexée. Cette participation s'élève à :

- en section d'investissement : 1000 €

- en section de fonctionnement : 400 €

étant entendu que ces montants seront ajustés sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE dans la limite des montants indiqués ci-dessus et du choix retenu par le Conseil Municipal s'agissant du réseau de télécommunications.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise :

- Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière annexée à la présente

- L'inscription des sommes au budget de l'exercice, au compte 20415 pour les dépenses d'investissements (DP et EP), et au compte 61523 pour les dépenses de fonctionnement (FT).

4/ Objet de la délibération : PROGRAMMATION TRAVAUX SIEGE 2018

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le SIEGE envisage d'entreprendre des travaux sur le réseau de distribution publique d'électricité.

Conformément aux dispositions statutaires du SIEGE et aux règlements financiers dudit EPCI, la réalisation de l'opération est subordonnée à l'accord de la commune qui s'exprime sous la forme d'une contribution financière telle que détaillée dans la convention ci-après annexée. Cette participation s'élève à :

Extrait du registre des délibérations - Séance du 20 SEPTEMBRE 2018

- en section d'investissement : 3 333.33 €
- en section de fonctionnement : 0 €

étant entendu que ces montants seront ajustés sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE dans la limite des montants indiqués ci-dessus et du choix retenu par le Conseil Municipal s'agissant du réseau de télécommunications.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise :

- Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière annexée à la présente
- L'inscription des sommes au budget de l'exercice, au compte 20415 pour les dépenses d'investissements (DP et EP), et au compte 61523 pour les dépenses de fonctionnement (FT).

3/ Objet de la délibération : VALIDATION DU RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions et de l'engagement professionnel)

Le RISEEP nouveau régime indemnitaire va être mis en place pour les agents de la commune à partir du 01/01/2019.

Un taux sera appliqué à chaque agent en fonction de la manière de servir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, accepte ce nouveau régime indemnitaire.

5/ Objet de la délibération : REDEVANCE OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC GAZ 2018

Le maire informe qu'il a reçu du SIEGE, l'état de la somme due par GEDIA concernant la redevance d'occupation du domaine public gaz pour l'année 2018 pour la commune de Bois le Roy qui s'élève à 259,00€.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité des membres présents ou représentés, le présent état de la somme due et autorise le maire à signer l'état.

Informations générales.

Le Maire informe :

Le Compte Administratif 2017 d'EPN est disponible en mairie pour consultation.

Le PLU de Bois le Roy sera voté d'ici la fin de l'année en assemblée par EPN.

Un tract émanant du Collectif onde a été distribué par leurs auteurs. Il semblerait que tous les habitants ne l'aient reçu. Le Maire a rédigé une réponse qui sera diffusée à tous les foyers de BLR. Les élus ont ce document et peuvent faire leurs commentaires d'ici la fin de semaine.

Lors des différentes réunions EPN ENFANCE ET JEUNESSE, il a été confirmé que les communes EX CCPN récupèrent la compétence à partir du 01/01/2019. Un syndicat va sûrement être créé. Il n'est pas question que la commune de Bois le Roy reste sans périscolaire, les familles peuvent être rassurées.

Le chantier du Restaurant Scolaire et la salle d'activité a démarré, le bâtiment existant a été démoli et le planning refait, le projet devrait être livré en octobre 2019.

Suite aux travaux effectués dans l'école pendant les vacances d'été, les employés et conseillers en charge de ces travaux ont été remerciés.

Après quasiment 40 ans de belle vie, FOLCO est parti au paradis blanc. Le propriétaire Mr DELOUVIGNY a pris en charge tous les frais de vétérinaire et d'équarisseur.

Questions diverses :

- Mr FAUVEAU demande les suites du candélabre et du stop abîmés ? Il s'agit probablement d'un poids lourds ayant emprunté la route de Touvoie interdite au + de 7.5 T, une plainte sera déposée. Trois autres lampadaires ont aussi été abîmés ; en attendant le remplacement des candélabres provisoires va être installé.

- Mr DANGOUMAU informe que des demandes de subventions pour la vidéo protection ont été déposées tant en préfecture qu'à EPN.

- Mr ERRAMMACH informe que le 20^{ème} sport Roy s'est bien déroulé ainsi que le chantier jeune du mois d'Août et que deux subventions ont été attribuées par EPN pour ces deux projets.

- Mr ROUSSELANGE demande si des modifications ont été apportées au budget EPN lors des réunions commissions de finances ? Mr le Maire informe que le budget EPN est fait en plusieurs phases :

- 1/ Budget Primitif
- 2/ Compte Administratif
- 3/ Budget Supplémentaire
- 4/ Décision modificative

Il est donc normal qu'à l'issue du vote du compte administratif que les excédents et déficits des différents budgets soient repris. Des programmes sont aussi décalés ou annulés et sont donc ajustés dans les décisions modificatives.

Il demande également où en est le site internet ? Le site internet est pour le moment en panne. Il informe également qu'il y a des problèmes de nuisance sur la commune.

Melle AGUEEFF informe la date du repas du CCAS le 20 octobre prochain et que la commande des colis de Noël va être lancée.

NOUVEAUX ARRIVANTS	BEUREL Aurélie/PAILLE Mélanie DUCROCQ Morgan/MARGUERON Isabelle FABRYKIEWICZ Mathieu/COMMARE Maryne CLERE Sébastien/LABESSE Claire
DECES	ANDRE Jacqueline le 26 juillet AUBRUN Sylvain le 30 septembre
NAISSANCES	LEMAIRE Anaël le 5 aout RICOURT Nathan le 16 juin LETOUZE Kylian le 04 juin
MARIAGES	HOUARI Jonathan/GEORGES Sabine le 16/06 DAGORNE Sébastien/MARION Alexandra le 23/06 CULIS-GILLES Serge/PASSEMARD Karine le 01/09

CONCESSION CIMETIERE	
Durée	Tarifs
30 ans	300,00 €
50 ans	500,00 €
Perpétuelle	1200,00 €
Columbarium 30 ans	1 300,00 €
Columbarium 15 ans	800,00 €

Horaire de permanence de la mairie	Lundi	16H - 18H
	Mercredi	9H - 12H
	Samedi	9H - 12H
Horaire de permanence de la bibliothèque	Mardi	16H - 17H30
	Mercredi	16H - 18H
	Samedi	10H - 12H

Location, Vente et Transport	
SALLE DES FETES	
LOCATION	320,00 €
CAUTION	1000,00€
FORFAIT MENAGE	150,00 €
Transport vers le marché de ST ANDRE (5 voyages A/R)	12,00 €

**Le ramassage des poubelles est effectué le mercredi.
Celles-ci doivent être sorties la veille au soir.
Le calendrier de 2019 est joint à ce numéro.**

Le cabinet de l'infirmière	Mme HAGAN 06.63.53.51.71
L'ostéopathe (jeudi)	Mme Charlotte CHAVANON 06.42.28.91.07
Le Salon de coiffure	Mme Sonia HUAN 02.32.37.75.25
Boulangerie Anne & Anthony	34 Grande Fermeture Mardi après midi et Mercredi
Psychopédagogue	Laure Tanguy, 06 60 74 19 02. laure.tanguy@bbox.fr
Arts & Métaux	Michel Auger 09 80 45 60 22 Facebook Arts Métaux
Maçonnerie	PERCEBOIS, 02.32.37.23.83
Sonorisation, éclairage	NORMANDIE SON, 02.32.32.03.55
Taxi	GRIVET Pierre 02.32.30.41.81/06.03.80.83.52
Magnifisen'S Institut de beauté	Mme Sophie BURKHARDT 60 A Grande Rue, 27220 BOIS LE ROI 02 32 35 38 99

**Besoin d'un médecin lorsque les cabinets médicaux sont fermés :
appelez le 02.32.33.32.32
(valable pour tout le département)**





Envie de bouger ?



SEANCES DE GYM,
STEP, STRECHING, FIT-BALL, CARDIO,
PILATES, EQUILIBRE, ABDO, RELAXATION ETC...

A LA SALLE DES FETES DU L'HABIT

AUX HORAIRES SUIVANTS :

Lundi : de 19h15 à 20h15 • Mardi : de 9h à 10h

Mercredi : de 19h15 à 20h15 •

*Jeudi : de 9h à 10h : Cours de pilates
pouvant s'adresser à des femmes enceintes*



2 cours d'essais GRATUITS

INSCRIPTIONS POSSIBLES
EN COURS D'ANNÉE
TARIF DEGRESSIF

Renseignements :

<http://www.sport-sante.fr>

Isabelle VARLET 06.07.45.83.87

Jacqueline DAUCHY 06.77.19.84.51

Annick BADOCHÉ 06.13.28.61.41

